

LE PROGRAMME DE FORMATION

Compétences

Compétences associées

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures.
- Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir.
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire.
- Démarrer et s'arrêter.
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures.
- Utiliser la boîte de vitesses.
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire.
- Regarder autour de soi et avertir.
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité.
- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte.
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation.
- Adapter l'allure aux situations.
- Tourner à droite et à gauche en agglomération.
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.
- Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau.
- Évaluer et maintenir les distances de sécurité.
- Croiser, dépasser, être dépassé.
- Passer des virages et conduire en déclivité.
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Connaître les règles relatives à la circulation inter-file des motocyclistes. Savoir en tenir compte.
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.
- Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, ...
- Suivre un itinéraire de manière autonome.
- Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie.
- Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer.
- Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir.
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.
- Pratiquer l'écoconduite.

Appréhender la route et circuler dans des conditions normales

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers

• Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Auto-Ecole Fondettes
Le permis en tête

38, rue Eugène Gouin
37230 FONDETTES

Tél : 02 47 42 14 61
Agrément n° E 08 037 31 650
Siret 502 403 587 00012

www.auto-ecole-st-cyr-fondettes.com
auto.ecole.saint.cyr@gmail.com



Auto-Ecole Saint Cyr
L'envie de conduire

103, avenue de la République
37540 SAINT CYR SUR LOIRE

Tél : 02 47 54 01 69
Agrément n° E 08 037 31 660
Siret 502 403 587 00020

Conduite supervisée Les enjeux et déroulement de la formation

Votre auto-école vous informe sur la conduite supervisée.

Quels sont les enjeux de la formation préparatoire à la formation ? Et le passage au permis de conduire ?

Comment se déroule la formation ?

Quelles sont les conditions de passage des épreuves ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions.



ENJEUX ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION :

Une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court. Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Dès 18 ans, je peux choisir la Conduite Supervisée :

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de compléter ma formation initiale par une phase de conduite supervisée me permettant d'acquérir davantage d'expériences, afin de passer ensuite l'épreuve pratique dans des conditions sereines.

Comme pour la conduite accompagnée, je dois au préalable avoir réussi l'épreuve du code et avoir suivi au moins 20h de conduite en école de conduite (13 heures en cas de formation sur boîte de vitesses automatique).

À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.

Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.

À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.

Pendant toute la période de conduite supervisée :

je ne franchis pas les frontières françaises ;

mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière)

j'ajoute le disque « conduite accompagnée ».

L'épreuve théorique générale (code) :

Pour passer l'épreuve du code,

il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle,

ou 15 ans si vous suivez l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC).



Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir : **Au moins 35 bonnes réponses sur 40 questions** (5 erreurs maximum).

Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l'intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Le jour de l'examen, pensez à apporter :

- votre pièce d'identité
- votre convocation.

Votre code est valable pendant : - 5 ans. - et/ou pour 5 présentations à l'épreuve pratique.

L'épreuve pratique :

Pour se présenter à l'épreuve pratique, il faut :

- avoir au moins 18 ans ou 17 ans et demi si vous suivez l'AAC.
- avoir réussi l'examen du code.

Cette épreuve dure environ 32 minutes.

Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres.

Elle est évaluée par un expert, l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- **Réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- **Suivre un itinéraire** en vous guidant de manière autonome, pendant environ cinq minutes.
- **Réaliser deux manœuvres** différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière.
- **Procéder à la vérification** d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière, et répondre à une question sur les premiers secours.
- **Appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- **Adapter votre conduite** dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- **Faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

Compétence	Niveau d'acquisition				Autres notes		
	0	1	2	3			
Conduite générale en véhicule							
Conduire en toute sécurité					Moyenne globale : 0,00 / 100 Moyenne par compétence : 0,00 / 100		
Respecter les règles de priorité							
Respecter les limitations de vitesse							
Respecter les distances de sécurité							
Respecter les règles de circulation							
Manoeuvres							
Freiner d'urgence							
Adapter sa conduite à la situation							
Adapter sa conduite							
Adapter sa conduite							
Préparer et réaliser une prise de vue							
Observer les autres usagers					0	1	3
Prévoir la conduite					0	1	3
Mettre en œuvre la sécurité					0	1	3
Technique							
Conduite sécuritaire et respectueuse de l'environnement					0	1	3
Conduite					0	1	3
Prévoir la conduite					0	1	3
Prévoir la conduite					0	1	3
Prévoir la conduite					0	1	3

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le Certificat d'Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l'ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum.

En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.